

Production et distribution

Prévision printemps-été: tomate, poivron, aubergine, courgette, oignon blanc, salade, épinard, blette, radis, concombre, pomme de terre nouvelle, basilic, ciboulette, persil, chou pointu, chou rave, chou chinois.

Prévision hiver : courge, poireau, chou, navet, carotte, betterave, panais, salade, mâche, roquette, épinard, blette, céleri, topinambour, oignon, échalote. Les pommes de terre de conservation seront en tout ou partie achetées à Florian Bordes, producteur certifié bio à Saint Cyr sous Dourdan (91).

Le 1er partage du contrat 2021 est fixé le 4 (ou le 6) mars, le dernier le jeudi 16 décembre 2021, soit 44 livraisons au total;

Ces partages sont prévus à Morsang sur Orge, 8 rue Félix Périn, tous les jeudis soirs entre 18h30 et 19h30 (sauf changement d'horaire imposé par les règles sanitaires).

En période de végétation à croissance lente, le maraîcher peut décider de regrouper les récoltes de plusieurs semaines et d'annuler le(s) partage(s) suivant(s).

Coût de l'abonnement à la récolte annuelle

Le maraîcher et les Amapiens se sont accordés sur le coût du contrat de 10 mois en 2021. Ce montant correspond au coût prévisionnel de production des légumes sur l'ensemble de la période, en incluant une juste rémunération du maraîcher et de son salarié.

soit, pour un contrat complet souscrit dès la semaine 9 (44 livraisons)

14 X 44 = **616€ pour une petite part à 14€**, et 25 X 44 = **1100€ pour une grande part à 25€**,

Modalités de paiement : au choix, avec de 1 à 5 chèques (à encaissement échelonné)

	grande part	petite part	
1 chèque en mars	1100€	616€	chèque n°
2 chèques , le 1er en mars, le 2ème en mai ou août	550€	308€	chèque n° chèque n°
3 chèques , le 1er en mars, le 2ème en mai, le 3ème en août ou sept.	367€	206€	chèque n° chèque n° chèque n°
5 chèques , le 1er en mars, le 2ème en mai, le 3ème en juillet, le 4ème en septembre, le 5ème en octobre	220€	124€	chèque n° chèque n° chèque n° chèque n° chèque n°

Les contrats souscrits en cours de saison, feront l'objet d'une facturation au prorata de leur durée

La récolte étant achetée à l'avance et la production engagée, il est impossible de rembourser les paiements des parts non retirées. En cas de départ de l'AMAP, l'amapien.e s'engage à trouver son remplaçant.

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc...), les modalités du contrat seront reconsidérées lors d'une réunion entre les amapien.e.s et le producteur.

Le producteur

je soussigné, Erwan Humbert, déclare avoir pris connaissance des obligations stipulées dans ce contrat et confirme mon engagement envers l'Amapien.e dans le respect des principes des AMAP

Date et signature

L'amapien.e

Je déclare avoir pris connaissance de mes obligations et confirme mon engagement au titre de ce contrat envers le producteur

J'ai lu et compris la charte des AMAP de 2014 du MIRAMAP (1) et j'en partage les objectifs.

phrase manuscrite:

date et signature

(1) <https://lamapde.morsangencommun.fr/2021/02/27/la-charte-actuelle-du-mouvement-des-amap/>

(2) Phrase manuscrite à recopier : "je m'engage à participer concrètement à l'Amap les paniers en commun"